



MULHOUSE ALSACE
AGGLOMÉRATION

Pilotage des instances-LM/DM

ARRÊTÉ N° 2023/32
Portant délégation de signature

Le Président de la Communauté d'agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (m2A)

Vu l'article L 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales

Arrête :

Article 1^{er} :

Délégation de signature est donnée à **Mme Florence FUCHS-JESSLEN**, Directrice Générale Adjointe du pôle transition écologique et énergétique et ressources environnementales pour :

- signer tous actes, décisions, autorisations, correspondances, ordres de service et pièces comptables de Mulhouse Alsace Agglomération,
- signer les actes de passation et d'exécution des marchés publics, accords-cadres et leurs avenants conformément au tableau joint en annexe 1,
- délivrer les expéditions du registre des délibérations et des arrêtés,
- certifier la matérialité et la conformité des pièces et documents présentés à cet effet,
- certifier la conformité et l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement.

Article 2 :

La présente délégation est exercée sous ma surveillance et ma responsabilité.

Article 3 :

La présente délégation est valable à ce jour et subsiste tant qu'elle n'a pas été rapportée. Elle prendra fin en cas de cessation des fonctions pour lesquelles l'intéressée en bénéficie.

Article 4 :

En l'absence de Mme Florence FUCHS-JESSLEN, la délégation visée à l'article 1^{er} est exercée dans les mêmes conditions par le Directeur Général des Services ou, en l'absence du Directeur Général des Services, par le Directeur Général Adjoint désigné pour assurer son intérim.

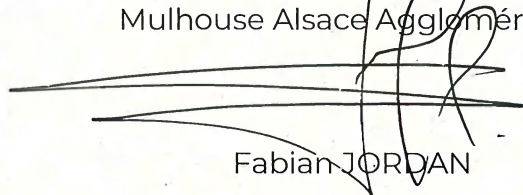
Article 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet de m2A et dont ampliation sera notifiée :

- à M. Jean OUACHÉE, Directeur Général des Services
- à Mme Florence FUCHS-JESSLEN, Directrice Générale Adjointe des Services
- au Sous-Préfet de l'Arrondissement de Mulhouse
- au Secrétariat des assemblées pour inscription au registre des arrêtés.

Fait à Mulhouse, le 1^{er} décembre 2023

Le Président
de la Communauté d'agglomération
Mulhouse Alsace Agglomération



Fabian JORDAN

Spécimen de signature de Florence FUCHS-JESSLEN



Spécimen de paraphe de Florence FUCHS-JESSLEN



PJ : 1 annexe

Copie de l'arrêté transmise par courriel à :

- direction Communication pour publication sous forme électronique sur le site Internet de Mulhouse Alsace Agglomération,
- service du Contrôle comptabilité centrale pour information,
- service des Moyens Généraux pour information,
- direction des affaires juridiques pour information,
- direction des Ressources Humaines pour information,
- Trésorier Principal de Mulhouse, Comptable de la Communauté d'agglomération Mulhouse Alsace Agglomération.
- Procureur de la République - Tribunal Judiciaire de Mulhouse.

ANNEXE

	Actes de procédure	Personne habilitée				
PASSATION DES MARCHES	MARCHES	jusqu'à 25 000 €	de 25 000 € à 40 000 €	de 40 000 € à 90 000 €	de 90 000 € à 1 000 000 € (FCS) ou à 2 000 000 € (T)	à partir de 1 000 000 € (FCS)ou de 2 000 000 € (T)
	Validation du besoin et des caractéristiques de la commande (prise en compte du seuil de l'opération ou du numéro de nomenclature pour l'estimation, critères de choix....)	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou, sous leur responsabilité, les responsables de Cellules/Unités ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Le Directeur Général des Services ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Les directeurs de direction	Délibération spécifique du bureau
	Consultation d'au moins 3 fournisseurs par lettre de consultation	Les chefs de services ou, sous leur responsabilité, les responsables de Cellules/Unités ou Les directeurs de direction ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services			
	Publication des avis d'appel public à concurrence	Les chefs de services ou, sous leur responsabilité, les responsables de Cellules/Unités ou Les directeurs de direction ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou, sous leur responsabilité, les responsables de Cellules/Unités ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou les chefs de services ou, sous leur responsabilité, les responsables de Cellules/Unités ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	La cellule commande publique pour Le Président ou le Vice-Président	La cellule commande publique pour Le Président ou le Vice-Président
	Enregistrement et ouverture des plis	Les chefs de service ou Les responsables de Cellules/Unités ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les chefs de service ou Les responsables de Cellules/Unités ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services		
	Confirmation système de notation Rapport d'analyse Lettre de rejet et compléments d'information suite au rejet	Les chefs de services ou, sous leur responsabilité, les responsables de Cellules/Unités ou Les directeurs de direction ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	
	Signature du contrat (devis, marché...) et notification	Les chefs de services ou, sous leur responsabilité, les responsables de Cellules/Unités ou Les directeurs de direction ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Le Directeur Général ou Le Directeur Général Adjoint de ressort	Le Président ou le Vice-Président	Après autorisation de signature par une délibération spécifique du bureau, Le Président ou le Vice-Président
	Signature d'un bon de commande en application d'un marché à bons de commande	Les chefs de services ou, sous leur responsabilité, les responsables de Cellules/Unités, ou Le représentant du pouvoir adjudicateur mentionné dans le marché ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Le représentant du pouvoir adjudicateur mentionné dans le marché ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Le Directeur Général ou Le Directeur Général Adjoint de ressort	Le Président ou le Vice-Président	
	Signature et notification d'ordre de service	Les chefs de services ou, sous leur responsabilité, les responsables de Cellules/Unités ou Les directeurs de direction ou Le représentant du pouvoir adjudicateur mentionné dans le marché ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou Le représentant du pouvoir adjudicateur mentionné dans le marché ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Le Directeur Général ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Les directeurs de direction	
EXECUTION DES MARCHES (Actes faisant grief)	Signature et notification avenant et décision de poursuivre, prolongation de délais	Les chefs de services ou, sous leur responsabilité, les responsables de Cellules/Unités ou Les directeurs de direction ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Le Directeur Général ou Le Directeur Général Adjoint de ressort	Le Président ou le Vice-Président	
	Décision d'admission, de réception, d'ajournement, de rejet, admission avec réfaction	Les chefs de services ou, sous leur responsabilité, les responsables de Cellules/Unités ou Les directeurs de direction ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou les chefs de services ou le représentant du pouvoir adjudicateur mentionné dans le marché ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Le Directeur Général ou le Directeur Général Adjoint de ressort	Le Directeur Général ou le Directeur Général Adjoint de ressort	Le Président ou le Vice-Président
	Mise en demeure, résiliation du contrat Décision de reconduction, décision d'affermissement Exonération de pénalités	Les chefs de services ou, sous leur responsabilité, les responsables de Cellules/Unités ou Les directeurs de direction ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Le Directeur Général ou Le Directeur Général Adjoint de ressort	Le Président ou le Vice-Président	

Les signataires exprimés dans le présent tableau sont mentionnés par ordre de priorité, selon l'organisation du pôle ou en cas d'empêchement du signataire prioritaire.